

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

La ministre chargée de l'éducation,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés (CAER-CAPES),
- Vu l'arrêté du 30 octobre 2023 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPES et des CAER-CAPES ouverts au titre de la session 2024,
- Vu l'arrêté du 7 décembre 2023 nommant le jury du concours interne du CAPES et du CAER-CAPES, section langues vivantes étrangères : anglais, à la session 2024,
- Vu la proposition de la présidente du jury,

ARRETE

Article 1 : Est nommée pour l'épreuve d'admission du concours susvisé :

Examinatrice spécialisée

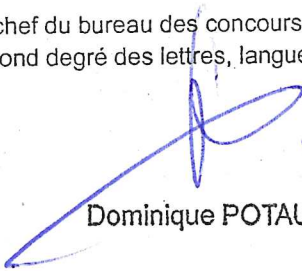
Mme Florence ROUX
Professeure certifiée

Académie de MONTPELLIER

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 15 avril 2024

Le chef du bureau des concours enseignants
du second degré des lettres, langues et du tertiaire


Dominique POTAU